

« Retrait du “risque intermittent” des contrats délivrés par les assureurs » (Éric Alexandre Patrelle)

Paris - Publié le jeudi 3 juillet 2014 à 10 h 26 - Essentiel n° 21861

Les six principaux assureurs délivrant des polices d'assurance du risque d'annulation auprès des producteurs ou organisateurs d'événements dans le champ du spectacle vivant en France ont retiré les risques liés aux grèves des salariés intermittents de leurs contrats depuis le 05/06/2014, soit deux jours après l'ouverture de la 28^e édition du Printemps des comédiens prévue au Domaine d'O (Montpellier) du 03 au 29/06/2014 et marquée par des annulations de spectacles à répétition, apprend News Tank le 03/07/2014 auprès de Éric Alexandre Patrelle, fondateur d'Assurance & Spectacle, l'un des quelques prestataires français spécialisés dans le courtage d'assurance dans le secteur du spectacle vivant. Aucun des producteurs et organisateurs touchés par des grèves et des annulations depuis cette date n'a pu bénéficier d'un remboursement de ses pertes d'exploitation, selon Éric Alexandre Patrelle.

Éric Alexandre Patrelle répond aux questions de News Tank le 03/07/2014.

Quelle proportion des organisateurs de festivals de spectacle vivant et de musiques actuelles a recours à des polices d'assurance contre les risques d'annulation ?

« 50% des organisateurs de festivals privés dans le champ du spectacle vivant en France souscrivent à des polices d'assurance contre les risques d'annulation ».

On peut estimer que 50 % des organisateurs de festivals privés dans le champ du spectacle vivant en France souscrivent à des polices d'assurance contre les risques d'annulation. Pour ces derniers, des frais fixes tels que les cachets aux artistes sont engagés, et des recettes variables servent à les amortir, la billetterie, les ventes des bars et des restaurants, les concessions, les partenariats et d'éventuelles subventions complémentaires. A contrario, dans leur immense majorité, les événements publics ne souscrivent pas à des polices d'assurance de ce type.

Quels sont les risques couverts par ces contrats ?

« Le risque lié aux salariés intermittents, devenu économiquement ingérable pour les assureurs avec le début d'une vague de grèves engagée en juin 2014, a été retiré de toutes les polices d'assurance depuis le 05/06/2014 »

Ils sont de quatre ordres : en cas d'un accès rendu impossible au lieu du spectacle à cause de X ou Y raison comme par exemple le blocage d'un rideau métallique à l'entrée d'une salle, en cas de difficultés du public à se rendre à la représentation à cause d'une grève d'un transporteur ou de la SNCF, en cas d'intempéries météorologiques, ou en cas d'indisponibilité des artistes et techniciens faisant partie de l'équipe du producteur ou de l'organisateur, à l'exclusion des annulations dues à des groupes de salariés intermittents extérieurs à la production ou qui n'ont aucun lien contractuel avec elle. Ce dernier risque, devenu économiquement ingérable pour les assureurs avec le début d'une vague de grèves engagée en juin 2014, a été retiré de toutes les polices d'assurance depuis le

05/06/2014. Si quelques assureurs étrangers, comme le londonien Lloyd's ou le luxembourgeois Circles Group maintiennent des contrats censés couvrir les risques d'annulations dues à des grèves de salariés intermittents, ces contrats coûtent beaucoup plus chers aux organisateurs. La prime d'assurance demandée est alors de 10 à 15 % des capitaux garantis. Et le remboursement effectif des sinistres en cas d'annulation causée par une grève des salariés intermittents reste à démontrer.

Cela veut-il dire que parmi les organisateurs et producteurs de festivals de spectacle vivant assurés et touchés par des annulations dues à des grèves de salariés intermittents au mois de juin 2014, aucun n'a pu bénéficier d'un remboursement des sinistres ?

Pas à ma connaissance.

Qui sont les principaux assureurs à délivrer des contrats d'assurance contre les risques d'annulation dans le champ du spectacle vivant en France, et selon quelles conditions ?

Albingia, Allianz, Axa, Covea Risks, le Groupe Pont Neuf et Tokio Europe sont les principaux assureurs à délivrer ces types de contrats, qui sont distribués par une dizaine de courtiers. En règle générale, la prime d'assurance va de 1 % pour les théâtres à 1,90 % pour les festivals, jusqu'à 3 % et 4 % pour les festivals qui durent plusieurs semaines comme dans les Bouches-du-Rhône pour le Festival de la Roque d'Anthéron (festival international de piano dont la prochaine édition est prévue du 18/07 au 17/08/2014). À Avignon (Vaucluse), si 150 000 euros de capitaux sont engagés dans la production d'un spectacle dans le Off, la prime d'assurance s'établit à 3 000 euros. Pour le festival Cabaret Vert (dont la 10^e édition aura lieu à Charleville-Mézières (Ardennes) du 21 au 24/08/2014), ce sont 2 à 2,5 millions d'euros de capitaux qui sont ainsi garantis, soit une prime d'assurance entre 25 000 et 30 000 euros.

Eric Patrelle

	Parcours	Depuis	Jusqu'à
Assurance & Spectacle		1998	Aujourd'hui
	Fondateur, Associé, Cogérant, responsable du développement et coordination		
Eric Patrelle			
	Fondateur, Associé, Cogérant, responsable du développement et coordination		
	Assurance & Spectacle		
	eap@assuranceetspectacle.com		

Convention Unédic: les structures concernées par des grèves depuis le 03/06/2014

Grèves des intermittents : les structures concernées	Villes
Annulation d'une représentation au Théâtre de la Ville le 29/06/2014	Paris
Annulation les deux premiers soirs à Montpellier Danse le 22/06/2014 et 23/06/2014	Montpellier (Hérault)
Annulation de la représentation de "Norma Jean" au CDN (Centre dramatique national) le 12/06/2013	Besançon (Doubs)
Annulation de la Traviata le 03/06/2014 à l'Opéra Comédie	Montpellier (Hérault)

Grèves des intermittents : les structures concernées	Villes
Annulation de spectacles à La Marmaille, salle de spectacles pour les enfants et leurs parents le 14	Limoges (Haute-Vienne)
Annulation de trois spectacles aux Nuits de Fourvière le 16/06/2014	Lyon
Annulation du "Bal Moderne" et du "Slow Club" au Centre national de la danse le 20/06/2014	Pantin (Seine-Saint-Denis)
Annulation du Bal de saison du Théâtre Gérard-Philipe prévu le 20/06/2014	CDN de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
Annulation du Festival Uzès Danse le 14/06/2014	Uzès (Gard)
Annulation du spectacle « Italie-Brésil 3 à 2 » au TNBA (Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine)	Bordeaux
Annulation du spectacle de Carolyn Carlson au Centre Chorégraphique National le 13/06/2014	Tours (Indre-et-Loire)
Athénée-Théâtre Louis Jouvet en grève le 14/06/2014	Paris
Centre dramatique de Haute-Normandie, préavis de grève au 25/06/2014	Rouen (Seine-Maritime)
Cité de la musique, grève des salariés permanents reconduite le 17/06/2014	Paris
Clôture de la saison annulée au Théâtre d'Ivry Antoine Vitez le 13/06/2014	Ivry (Val-de-Marne)
Compagnie Provisoire	Montpellier (Hérault)
École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	Lyon
Festival "quand je pense à Fernande" annulé	Sète (Hérault)
Festival Crossover, équipe technique en grève le 10/06/2014	Nice (Alpes-Maritimes)
Festival d'Anjou, le spectacle d'ouverture de Francis Perrin annulé le 10/06/2014	Angers, Saumur et Cholet (Maine-et-Loire)
Festival de Marseille, première annulée le 19/06/2014 et plusieurs annulations depuis	Marseille
Festival de musique ancienne de Maguelone le 05/06/2014	Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault)
Festival de rue Cratère Surfaces, vote de la grève reconductible pour l'ouverture le 30/06/2014	Alès (Gard)
Festival des Gohelliades	Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais)
Festival Echappée Belle, grève votée le 08/06/2014	Blanquefort (Gironde)

> *Liste complète à consulter sur le site de News Tank Culture*

Sources : CGT-Spectacle, News Tank. [Accéder à l'indicateur dans le datacenter](#)